



## Le nouveau site internet de notre syndicat est en ligne

Ça y est! La nouvelle mouture de notre site web est en ligne. Nouveau look, nouvelle présentation, nouvelles possibilités de navigation. Le site se veut le reflet du dynamisme de notre syndicat et un espace d'information, d'interactivité et de communication avec les membres et les sympathisants de notre organisation. Merci à Pierre Graber pour son travail. Et rendez-vous au: [www.saen.ch](http://www.saen.ch).



© Gianni Chirighelli



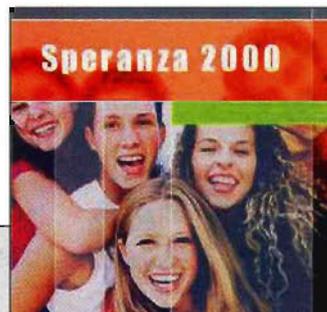
## Les pistes proposées par un groupe de travail pour améliorer la transition entre le secondaire I et le secondaire II

Lors de la séance du CC du 14 décembre dernier, Jean-François Kunzi a présenté les pistes et réflexions d'un groupe de travail constitué de représentants du SEO (Service de l'enseignement obligatoire), du SFPL (Service de la formation professionnelle et des lycées) et du SOSP (Service de l'orientation scolaire et professionnelle) et planchant sur les moyens d'améliorer la transition entre la scolarité obligatoire et le secondaire II. Les hypothèses explorées s'articulent autour de la mise sur pied d'épreuves de référence en fin de 8e permettant d'établir un profil et un diagnostic prédictif susceptibles d'aider l'élève à élaborer un projet de formation. Une partie des cours de 9e année pourront être ciblés en fonction des résultats aux épreuves et du projet de formation de l'élève. En plus des cours théoriques, des activités pratiques (ateliers, stages, etc.) viseront à développer des aptitudes de base utiles à la formation choisie et à permettre à l'élève de confirmer progressivement son choix ou de le remettre en question. Le CC a pris connaissance avec intérêt de ces projets auxquels nous consacrerons un développement ultérieur.

## Le projet *Speranza 2000* est lancé dans notre canton

Né d'une initiative privée en avril 2006, le projet **Speranza 2000** vise à aider les jeunes accusant des déficits scolaires importants et issus de milieux défavorisés à obtenir une perspective professionnelle. Il se distingue par une innovation de taille: des chefs d'entreprises, travaillant en collaboration avec les services cantonaux de la formation professionnelle, incitent leurs pairs de leur réseau personnel à assumer leurs responsabilités sociales envers la jeunesse en créant davantage de places d'apprentissage dans le cadre de préformation ou de formation initiale de deux ans. Après des expériences réussies en Suisse alémanique, **Speranza 2000** se trouve dans la phase de démarrage en Romandie. Dans notre canton, le réseau a mis sur pied plusieurs activités en 2006: Organisation de colloques, de visites d'entreprises, etc. D'autres visites/rencontres sont prévues pour le 1er semestre 2007.

Plus d'informations auprès du SFPL et de M. Yves Morel, promoteur du projet dans le canton: [yves.morel@nivarox.ch](mailto:yves.morel@nivarox.ch).





## Ils n'ont pas osé!



Jean-François Kunzi

L'actuel gouvernement a l'ambition, avec l'aide de l'ensemble de la population, de faire entrer notre canton dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Les décisions qu'il a prises le 24 janvier dernier montrent que les structures héritées du XIX<sup>e</sup> siècle ont encore un très bel avenir ...

Lorsque, peu après son entrée en fonction en juin 2005, le gouvernement a présenté son ambitieux programme de législation, il a clairement exprimé sa volonté farouche de le mettre en œuvre, promettant même, reprenant les mots de Churchill, «du sang et des larmes». Ceux qui, au départ, doutaient de sa détermination ont bien dû constater que, sourd aux récriminations et aux protestations, il s'en est pris d'emblée à certaines prestations sociales dont bénéficiaient des personnes démunies.

D'aucuns ont pensé ou espéré que les dossiers, certes épineux, de la restructuration hospitalière et de l'implantation de la HE-Arc seraient traités avec la même rigueur et la même fermeté dans la résolution. Hélas. Les lobbys des Montagnes et du Val-de-Travers, jouant leur rôle à l'aide d'arguments plus émotionnels que rationnels et n'hésitant pas à monter en force au château, ont amené le Conseil d'Etat à céder piteusement sur presque tous les éléments contestés.

Contrairement à ce qu'il affirme dans sa déclaration, le gouvernement n'a pas dépassé

«les clivages locaux et régionaux». Il ne saurait prétendre que l'hypothétique TransRUN changera, à lui seul, d'un coup de baguette magique, les mentalités. Oubliant, sans doute, que la Chaux-de-Fonds reçoit quelque 16 millions de francs de la péréquation financière, il poursuit la politique traditionnelle des équilibres et des compensations qui, pour la HEC-Arc, pourrait rapidement s'avérer désastreuse. Sa rhétorique – «un site = deux espaces» – ne trompe personne. Elle fâcherait plutôt, à juste titre, nos partenaires bernois et jurassiens avec qui nous partageons, indéniablement, une communauté de destins et qui, eux, dès la création de la HEP-BEJUNE se sont montrés parfaitement loyaux.

S'il entend vraiment faire entrer le canton dans le XXI<sup>e</sup> siècle, le Conseil d'Etat doit absolument se montrer visionnaire et dépasser le cadre purement cantonal. Il lui appartient de susciter des alliances solides, de montrer la voie, de l'expliquer puis, après s'être efforcé de convaincre la population, de la tracer au quotidien.

**Les lobbys des Montagnes et du Val-de-Travers ont amené le Conseil d'Etat à céder piteusement sur presque tous les éléments contestés. Contrairement à ce qu'il affirme dans sa déclaration, le gouvernement n'a pas dépassé «les clivages locaux et régionaux».**

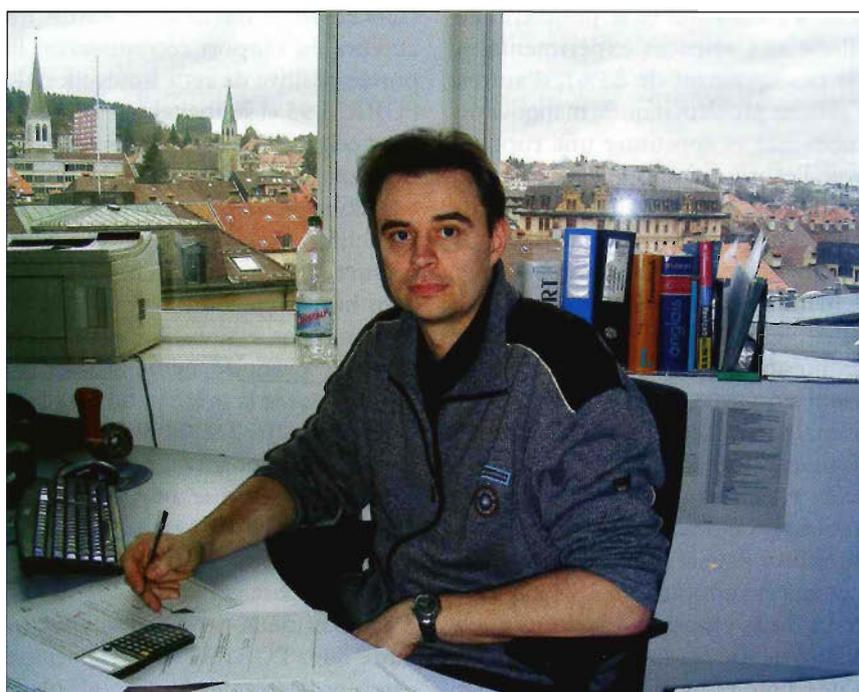
Le groupe de travail chargé conjointement par le DFI (Département fédéral de l'intérieur) et la CDiP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) de plancher sur le réexamen des dispositions de l'ORRM a rendu son rapport<sup>1</sup> en septembre 2006. Les propositions et recommandations qu'il a formulées ont fait l'objet d'une consultation à laquelle a pris part le DECS via le BLAN. M. Cédric Béguin a bien voulu nous recevoir pour nous éclairer sur les réponses neuchâteloises à cette consultation.

■ SAÏD KHAMLIHI

## Projet de révision partielle de l'ORRM<sup>2</sup>: M. Cédric Béguin, chef du BLAN<sup>3</sup>, nous livre la position neuchâteloise

Monsieur Béguin n'a pas caché que la teneur des modifications proposées par le groupe de travail suscite un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes du côté neuchâtelois. Pour étayer cette position, M. Béguin a rappelé que si la réforme de la maturité adoptée par la CDIP et la Confédération date du début de l'année 1995, sa mise en application dans notre canton remonte à 1998 seulement. Moins de dix ans après, il est question d'une révision.

Par ailleurs, ce projet de révision coïncide avec la publication d'une étude d'envergure intitulée «Transition du gymnase aux hautes écoles II». Fruit de la collaboration entre la CDGS (Conférence des directrices et directeurs des gymnases suisses) et la CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses), cette enquête a été menée auprès de 6300 étudiants (de toutes les universités suisses et des deux écoles polytechniques fédérales) ayant obtenu le certificat de maturité sous deux régimes différents, l'ancienne réglementation (ORM 68) et l'actuelle ORRM 95, afin de comparer leur degré de satisfaction de la formation reçue. Il en ressort que les étu-



M. Cédric Béguin

dants ayant obtenu leur maturité selon l'ORRM 95 expriment une grande satisfaction concernant les connaissances et compétences acquises au gymnase et que la norme actuelle représente un progrès notamment dans les domaines du travail

autonome et du développement personnel.

Ces résultats tendent à montrer que la nouvelle maturité jouit d'une bonne visibilité et d'une bonne lisibilité. M. Béguin se dit donc surpris par le calendrier et le rythme imprimés par

le DFI et la CDIP qui donnent une impression d'urgence. Et ce d'autant plus que la deuxième phase d'évaluation de la réforme de la maturité (EVAMAR 2) n'est pas encore terminée et que les mesures demandées par le rapport ne correspondent pas toutes à des ajustements partiels.

En effet, si certaines propositions sont susceptibles d'être mises en application rapidement (comme l'assouplissement des dispositions sur les choix des langues et l'inscription de l'informatique au catalogue des disciplines complémentaires) ou s'inscrivent dans les évolutions actuelles (l'exigence d'un degré master pour les enseignants du secondaire II) et les pratiques cantonales (comme souhaité dans le rapport, la philosophie figure dans la liste des disciplines fondamentales à Neuchâtel et le pourcentage alloué aux sciences expérimentales est pratiquement de 25%), d'autres s'avèrent problématiques, manquer de cohérence et constituer une rupture avec l'esprit qui anime l'ORRM 95. Le rapport apparaît ainsi comme un catalogue de propositions sans fil conducteur clair et faisant écho à des demandes sectorielles fort diverses.

Ainsi, le groupe de travail, tout en proposant la partition des domaines des sciences naturelles et des sciences humaines et sociales en disciplines distinctes (propositions 1 et 2), souhaite avoir l'assurance que les écoles initient les étudiants aux démarches interdisciplinaires (proposition 11). Le cours «Introduction à l'économie et au droit, enseigné à Neuchâtel en discipline fondamentale donnant lieu à une note pour le certificat, verrait paradoxalement son statut déprécié

avec cette mesure d'éclatement censée être un moyen de revaloriser les sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de disciplines et, en conséquence, de celui des notes attribuées conduit les auteurs du rapport à proposer l'introduction d'un coefficient double pour les résultats de la langue première, des mathématiques et de l'option spécifique. La multiplication des notes et cette pondération double couplée avec le principe de la double compensation constituent, selon M. Béguin, un durcissement net des critères de réussite. En effet, chaque note insuffisante dans l'une des branches de ce groupe nécessitera une quadruple compensation si elle doit être compensée par les autres disciplines.

Concernant le travail de maturité, les auteurs du rapport reconnaissent la portée positive de cette innovation de l'ORRM 95 et souhaitent la valoriser. Pour cela ils proposent de lui attribuer une note au même titre que les autres branches. M. Béguin explique que si Neuchâtel relève l'intérêt de cette mesure, qui revalorisera ce travail dans beaucoup de cantons, il souhaite néanmoins avoir la liberté de maintenir sa pratique actuelle qui, en subordonnant la présentation à l'examen de maturité à l'obtention d'une appréciation positive du travail de maturité, constitue une démarche beaucoup plus exigeante que celle consistant à attribuer à ce dernier une note compensable.

S'agissant de la proposition d'introduire dans l'ORRM une disposition exigeant des écoles la mise en place d'un système de gestion de la qualité,

M. Béguin relève que le canton est conscient que le secondaire II, mis sous une double pression (depuis le bas par l'arrivée des standards de formation d'HarmoS et depuis le haut par les systèmes d'assurance qualité des formations post-lycée), doit se doter d'un tel concept. Mais ce concept doit être authentique et la démarche, pour qu'elle soit constructive, ne doit pas correspondre à une simple transposition d'un modèle venu d'ailleurs. D'où la nécessité de définir clairement les missions et objectifs du secondaire II: le post-obligatoire doit-il s'inscrire dans une visée de formation générale offrant une large palette culturelle de base ou doit-il déjà privilégier une approche instrumentalisant et spécialisant les connaissances?

Le rapport n'engage pas de discussion de principe sur ces questions et recommande de réexaminer les dispositions de l'ORRM touchant aux objectifs des études gymnasiales dans le cadre d'une réforme en profondeur ou d'une révision complète de l'ordonnance. Mais certaines mesures proposées, on l'a vu, interpellent des conceptions fondamentales de ce que devrait être l'enseignement gymnasial et s'avèrent être un remodelage en profondeur de la nouvelle maturité. Et tout ceci avec un calendrier des plus serrés. Ces éléments incitent M. Béguin à appeler à éviter de réformer dans l'urgence et à suspendre l'entrée en vigueur de la révision jusqu'à l'achèvement d'EVAMAR 2, de manière à disposer d'une base de discussion pertinente permettant d'évaluer de manière claire le système en place et d'envisager les ajustements qui s'imposent avec sérénité. ●

<sup>1</sup> Disponible à: [www.edk.ch/vernehmlassungen-mar/mainvn\\_mar\\_f.html](http://www.edk.ch/vernehmlassungen-mar/mainvn_mar_f.html).

<sup>2</sup> Ordonnance/Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale.

<sup>3</sup> Bureau des lycées académiques neuchâtelois.